



ECOLE DE L'ASSOMPTION

Cotisations 2022-2023

	Maternelle	Primaire
Cotisation diocésaine	46 €	46 €
UGSEL	2,80 €	3,40 €
Scolarité	375,00 €	375,00 €
Fournitures scolaires	20,00 €	25,00 €
TOTAL PAR ENFANT	443,80 €	449,40 €
APEL (par famille)	30 €	

Les parents qui inscrivent un 3^{ème} enfant sont exemptés des frais de scolarité.

- **La cotisation diocésaine** est reversée à la direction diocésaine de l'enseignement catholique qui a pour mission d'assurer la coordination de l'ensemble des établissements de Haute-Savoie et d'animer le réseau afin de favoriser sa cohérence.
- **La cotisation de l'UGSEL** est reversée à l'Union générale sportive de l'enseignement libre qui promeut et coordonne l'éducation physique, la pratique du sport et l'éducation à la santé de l'école à l'enseignement supérieur.
- **Le montant de la scolarité** est géré directement par l'OGEC pour les besoins de fonctionnement de l'école (bâtiment, personnel...).
- **Les fournitures scolaires** couvrent l'achat des cahiers et ouvrages mais ne concerne néanmoins pas le matériel d'écriture (trousses, crayons, agenda...).
- **La cotisation de l'APEL** est versée par famille et est utilisée pour des activités extra-scolaires.

Tarifs périscolaire 2022-2023

Garderie du soir	3 € / jours
Etude du soir (primaire)	3 € / jours
Garderie du matin	1,5 € / jours

Les règlements se font par prélèvement SEPA, chaque fin de mois, sur 10 mois.

Les mensualités sont établies sur la base d'un dixième de la somme des cotisations auquel sont ajoutées les prestations périscolaires et de cantine du mois.

Pour les enfants nouvellement inscrits à l'école, veuillez compléter le mandat de prélèvement SEPA joint et le retourner à la direction de l'école avec un RIB.